

Bienvenue au stade nautique Françoise Clavery-Bouysson



sommaire

3 Édito

4 Ça s'est passé

7 Connaître & participer

- > L'Agglo évalue son action
- > L'Agglo soutient ses communes
- > Votre avis nous intéresse
- > Les concertations à venir
- > Conseil de Développement - La parole aux citoyens

15 Vivre & se déplacer

- > Je n'ai plus de voiture, j'ai CITIZ !
- > L'Agglo se mobilise pour renforcer l'offre d'accueil des enfants sur son territoire
- > Les piscines de l'Agglo : des espaces complémentaires et pensés pour tous

20 Entreprendre & réaliser

- > De nombreux rendez-vous avec les acteurs économiques du territoire
- > Axe process s'installe à Vienne dans un bâtiment « idéal » pour poursuivre son essor
- > La Ferme du Tillet : une belle progression
- > Un nouveau visage pour le cours Brillier à Vienne
- > L'Agglo agrandit la halte fluviale

27 Valoriser & préserver

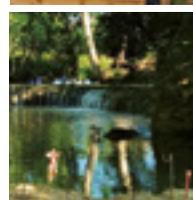
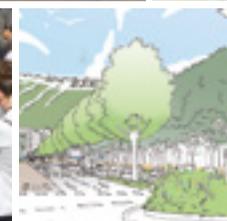
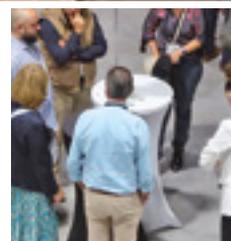
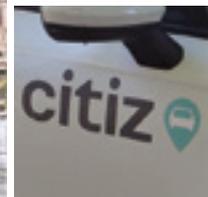
- > Ensemble, réduisons nos déchets
- > Un programme pour la réduction des déchets
- > Que deviennent nos déchets ?
- > Les déchets alimentaires se trient aussi !
- > Une nouvelle filière de recyclage pour les jouets
- > L'Agglo : un territoire d'une grande richesse écologique
- > Prime air bois, la prime qui tombe pile poêle !
- > Ma toiture a du potentiel !
- > L'Agglo intervient zone de Leveau pour lutter contre les inondations

36 Alors on sort !

- > Festival de l'humour
- > Une affiche colorée pour la 43^e édition de Jazz à Vienne

42 L'Agglo & vous

40 Ma toiture a du potentiel



Agglomag

Le magazine de Vienne Condrieu Agglomération

N°21 - HIVER 2023-2024

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 / 38217 Vienne Cedex
Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication : Claudine Perrot-Berton
Rédactrice en chef : Brigitte Caruana
Rédaction : Brigitte Caruana, Directrice du service communication
de Vienne Condrieu Agglomération, Tiphaine Malfait MComConseil
Conception graphique : Catherine Ornon
Impression : ROTO FRANCE

Agglomag est imprimé à 40 500 exemplaires
sur du papier respectueux de l'engagement environnemental
labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)
ISSN : 2609-0783 / Dépôt légal : décembre 2023



Mesdames, Messieurs,

Notre territoire aura connu un automne particulièrement pluvieux. Pour autant, nous ne devons pas oublier l'épisode de sécheresse particulièrement intense du printemps et de l'été qui, pour la première fois, a réellement menacé la ressource en eau d'une partie de notre territoire sur le secteur de l'Amballon.

C'est pourquoi les élus de Vienne Condrieu Agglomération ont tenu à réagir rapidement en mettant en place un plan de sobriété de l'eau, cette ressource si précieuse et qui sera dans les prochaines années l'objet de toutes les attentions.

Ce plan s'articule autour de quatre axes avec en premier lieu la réduction des fuites sur le réseau, en engageant un plan important de recherches et de réparations des fuites, en intégrant des objectifs et des pénalités sur les rendements des secteurs gérés en Délégation de Service Public et plus généralement à travers le lancement d'un schéma directeur de l'eau potable à l'échelle de l'agglomération.

Il s'agit aussi d'agir pour faire baisser les consommations, en identifiant par exemple les gros consommateurs et leur potentiel de réduction et en encourageant les dispositifs d'économie d'eau à destination des particuliers. La tarification est aussi un levier sur lequel nous allons mener une réflexion.

Enfin, nous allons lancer une étude sur la réutilisation des eaux traitées par nos stations d'épuration. Plutôt que de rejeter ces eaux dans le Rhône ou ses affluents, nous allons voir comment les récupérer et les utiliser pour certains usages tels que l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage des rues.

Préserver la ressource en eau, c'est aussi favoriser l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle, en désimperméabilisant les sols. C'est ce que nous avons fait dans le nouveau parking de l'espace Saint-Germain ou chemin de l'Oie à Villette-de-Vienne, c'est ce que nous ferons dans le cadre de la requalification du cours Brillier, en créant par exemple des surfaces de pleine terre et des tranchées d'infiltration. Cela contribuera aussi à la décarbonation et à la lutte contre les îlots de chaleur. C'est également avec ce prisme que seront élaborés notre PLUi et notre schéma directeur des eaux pluviales, afin d'améliorer la résilience de nos territoires face au dérèglement climatique

Je tiens enfin à vous souhaiter au nom de l'ensemble des élus et agents de Vienne Condrieu Agglomération une bonne et heureuse année 2024. Soyez assurés de notre volonté de continuer d'agir pour un territoire où il fait bon vivre et à la hauteur des enjeux climatiques et environnementaux.

Thierry Kovacs
Président de Vienne Condrieu Agglomération



Inauguration du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson

Samedi 9 septembre

Thierry Kovacs, Président de l'Agglo, Virginie Ostojic, Vice-Présidente en charge des équipements sportifs d'intérêt communautaire et Luc Thomas, Maire de Saint-Romain-en-Gal, ont inauguré le nouveau stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal. Après d'importants travaux de modernisation et d'extension, l'établissement nautique a rouvert ses portes au public. Scolaires, clubs sportifs et grand public profitent désormais d'un nouvel équipement fonctionnel, accessible et pensé pour tous : 3 bassins intérieurs, un espace sauna et un large programme d'activités (voir page 16).

Mardi 12 septembre

Thierry Kovacs, Président de l'Agglo et Nicolas Hyvernât, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité, en présence de nombreux maires et représentants du collège de l'Isle et des parents d'élèves, ont inauguré les réaménagements des quais de bus et des abords du collège de l'Isle à Vienne.

Ces travaux ont pour objectifs de sécuriser les déplacements des élèves, mettre en accessibilité PMR l'ensemble des quais et réorganiser l'espace.

Le projet a également permis de valoriser l'entrée sud de Vienne avec la création d'une voie cyclable (jonction entre la voie verte venant du centre-ville et la piste cyclable).

Enfin, grâce aux 18 arbres plantés à l'automne, l'Agglo a souhaité lutter contre les îlots de chaleur.

Sur un budget total de 986 000 €, l'Agglo a obtenu un soutien du Conseil départemental de l'Isère au titre des aménagements cyclables, et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en accessibilité des points d'arrêt.



Inauguration des abords du collège de l'Isle



Cap santé

Samedi 16 septembre

Vienne Condrieu Agglomération accompagne les acteurs de la santé du territoire au travers de son Plan Local de Santé, fil conducteur des actions qu'elle mène en faveur d'une meilleure santé pour ses habitants.

Dans ce cadre et en partenariat avec la ville de Vienne et la commune d'Estrablin, l'Agglo a organisé une journée, gratuite et ouverte à tous, de prévention contre le diabète : Cap santé.

Au programme : des ateliers cuisine, des balades, des infos pratiques et des conseils.

Une collecte de dons au profit de l'association des diabétiques de l'Isère, a été proposée tout au long de cette journée.

Merci à tous les partenaires (services municipaux de Vienne et d'Estrablin, diététiciennes, associations, restaurateurs, maraîchers...) pour leur investissement dans ce projet.



Mercredi 20 septembre

Thierry Kovacs, Président de l'Agglo, Annick Guichard, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, Dorothée Durand, de la CAF, accompagnés de nombreux maires et élus, mais aussi de parents ont inauguré les travaux de réaménagement de l'établissement d'accueil du jeune enfant de Malissol.

Plus fonctionnel, plus adapté aux usages des professionnels, l'EAJE a aussi bénéficié de travaux de mise en conformité avec le référentiel des locaux petite enfance. Les travaux ont aussi permis la création de 6 places supplémentaires, conformément aux orientations du schéma petite enfance.

Le montant de ce chantier s'élève à 721 111 €. L'Agglo a bénéficié du soutien de la CAF de l'Isère à hauteur de 330 236 € et du Département de l'Isère de 113 970 €.

Cette inauguration a été l'occasion de baptiser cet EAJE : les Écureuils du Château (en référence au château de Malissol et aux écureuils qui se promènent dans le parc).

**Inauguration
« Les Écureuils
du Château »**



Accueil de futurs médecins



Jeudi 5 octobre

Thierry Kovacs, entouré de maires du territoire, de Bernard Roqueplan, conseiller délégué à la santé, de Jacques Boyer, Président du conseil de surveillance de l'hôpital Lucien Husel et d'Annie Pourtier, Vice-Présidente du département de l'Isère en charge de la santé, a reçu une quarantaine d'internes en médecine générale de la faculté de Lyon.

Cette journée organisée par le département de l'Isère, en partenariat étroit avec Vienne Condrieu Agglomération a été l'occasion pour ces futurs médecins originaires de toute la France, de découvrir non seulement les aides proposées par ces deux collectivités pour les accompagner dans leur future installation, mais aussi tous les atouts touristiques et la qualité de vie qu'ils trouveront sur notre territoire. Cette journée s'est terminée par une visite guidée de Vienne, organisée par Vienne Condrieu Tourisme.

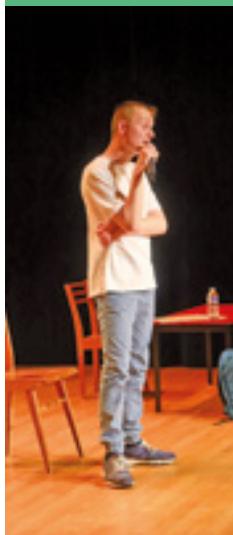
Du 10 au 20 octobre

Les SISM sont l'occasion de sensibiliser le public aux questions de santé mentale et de lutter contre la stigmatisation des personnes atteintes de troubles mentaux.

L'Agglo s'engage pour la santé mentale. Lors de cette 12^e édition locale, plusieurs événements gratuits ont été programmés sur le territoire : un webinaire consacré à l'accès aux soins en psychiatrie, à destination du grand public et des professionnels ; un spectacle « Itinéraire d'un enfant coïncé », one man show de Maxence Labourdette, 19 ans et autiste Asperger ; et un forum santé bien-être initié par la ville de Chasse-sur-Rhône.

Ces différents temps ont permis de débattre, réfléchir et échanger, pour prendre soin de soi mais aussi des personnes qui nous entourent.

**Semaines d'Information
sur la Santé Mentale**



Lundi 16 octobre

Thierry Kovacs, Président de l'Agglo accompagné de Maryline Silvestre, conseillère déléguée à l'économie circulaire, de Jean Tissot, conseiller délégué en charge de la gestion et de la valorisation des déchets et de Christophe Bouvier, maire de Chasse-sur-Rhône, a inauguré les nouvelles bornes installées sur les communes de Vienne, Pont-Évêque et Chasse-sur-Rhône. Ces équipements ont pour objectifs d'intensifier et d'améliorer le compostage de proximité. La mise en place de cette nouvelle collecte des déchets alimentaires en apport volontaire sur les secteurs d'habitat dense ou les grands collectifs, expérimentale dans un premier temps, permet de mettre à disposition de 9 000 habitants une solution de compostage en complément des composteurs individuels et collectifs.

Mise en place de la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire



Pose de la première pierre du projet Agrometha



Mercredi 18 octobre

Thierry Kovacs, Président de l'Agglo aux côtés de Christian Janin, Maire d'Ezyin-Pinet, des élus et des représentants du collectif d'agriculteurs à l'origine de ce projet et des partenaires a lancé officiellement les travaux de ce premier méthaniseur agricole sur notre territoire.

Il s'agit d'une unité de méthanisation agricole qui permet, à partir de déchets agricoles, de produire du biogaz. La production attendue correspond à la consommation de près de 2 500 logements ou une cinquantaine de bus roulant au biogaz.

Il s'agit là d'un investissement de près de 8 millions d'euros de la part des agriculteurs. Ce projet bénéficie de 1,6 millions d'euros de subventions dont 700 000 euros de la Région Auvergne Rhône Alpes, 500 000 € de l'Ademe, 280 000 € du Département de l'Isère et 185 000 € de Vienne Condrieu Agglomération.

Mercredi 29 novembre

Thierry Kovacs, Président de l'Agglo, accompagné de Christophe Bouvier, maire de Chasse-sur-Rhône, Annick Guichard, Vice-Présidente en charge de la petite enfance et de plusieurs élus, a inauguré les travaux de rénovation et de mise aux normes effectués aux P'tits Mariniers. Réalisés avec le soutien de la CAF, représentée par Françoise Clo, administratrice, ces travaux ont permis la création de 12 nouvelles places passant ainsi de 30 à 42.

Aux côtés des élus, notons la présence de Pascale Esposito, coordinatrice petite enfance, Marie Wiph, éducatrice jeune enfant et Amélie Thonnerieux Ponnard, directrice de la structure.

Inauguration des " P'tits Mariniers "



Agglo

Connaître & participer



Vienne
Condrieu
Agglomération

L'institution

L'Agglo évalue son action

Pour la deuxième année consécutive, Vienne Condrieu Agglomération édite un bilan d'évaluation de ses politiques publiques.

Les élus ont souhaité que l'Agglo rende compte, simplement et synthétiquement, de leurs actions dans les différents domaines de compétence. Les objectifs de cette évaluation sont multiples : s'assurer de la considération des orientations du Projet d'Agglomération dans les politiques sectorielles, suivre la mise en œuvre des actions, pour mesurer leur impact et informer du suivi et de l'atteinte des objectifs.

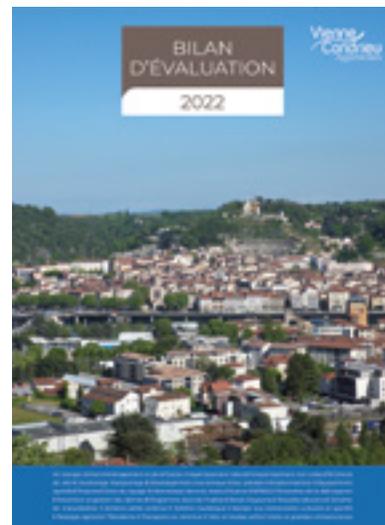
Pour chacune de ses politiques publiques, différents indicateurs ont été choisis. Chaque représentation graphique donne à voir l'évolution des actions menées, année par année depuis la création de l'Agglo en 2018.

Simple, clair et accessible à tous, le bilan d'évaluation est le fruit du travail des élus et des agents de l'ensemble des services de l'Agglo. Il est aussi le fruit d'un partenariat étroit avec le Conseil de Développement

qui apporte son regard de citoyen et est force de propositions pour de nouveaux critères de mesure et indicateurs à considérer pour évaluer les orientations et schémas stratégiques de l'Agglo.

Ces données permettent aux élus de porter un regard quantitatif sur les politiques menées, d'ajuster ses programmes d'actions et de définir les orientations et priorités budgétaires. Ceci afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et de sa population au regard des moyens à sa disposition.

Ce bilan annuel d'évaluation est un outil d'informations complémentaire à l'Agglomération et au Rapport d'activité.



■ **Retrouvez le bilan d'évaluation 2022 sur**
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr > rubrique Les publications

L'Agglo soutient ses communes

Vienne Condrieu Agglomération conduit une politique volontariste de promotion et d'attractivité de son territoire à travers notamment l'exercice de ses compétences, et ce, au bénéfice des communes membres.

Afin de renforcer cette attractivité, l'Agglo accompagne financièrement les communes membres dans les projets communaux qui participent au rayonnement du territoire, à son aménagement équilibré et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Vienne Condrieu Agglomération participe aussi au financement de nombreux projets portés par les communes. Appelés fonds de concours ou subventions

d'équipements, ces soutiens participent au financement d'équipements ou aménagements communaux qui concourent par leur fonctionnalité à un intérêt communautaire.

L'Agglo soutient notamment les aménagements qui entrent dans le cadre de son plan de mobilité (PDM) : aménagements de sécurité et d'accessibilité, partages des voiries favorisant la marche et les modes actifs.

Saint-Romain-en-Gal

- Aménagement d'un plateau ralentisseur RD386 lieu dit Conche (2018)

Trèves

- Sécurisation de la traversée du village - RD 502 (2020)

Saint-Cyr-sur-le-Rhône

- Aménagement d'un cheminement piéton le long de la route du Grisard (2023)

Ampuis

- Création de trottoirs RD386 Sud - La Taquière (2019)
- RD 615 cheminement PMR piétons (2020)
- Sécurisation route de Boucharey (2021)



Aménagement de pistes cyclables, avenue général Leclerc à Vienne



Aménagement de places de stationnement, rue du Stade à Eyzin-Pinet



Tupin-et-Semons

- Sécurisation de la RD386 au niveau du bourg de Tupin (2019)

Condrieu

- Création d'un plateau ralentisseur RD 386 (2019)
- Achat radar pédagogique (2023)

Chuzelles

- Aménagement de la place de l'Église - cheminement doux en centre village (2018)
- Aménagement de sécurité RD 123A (2018)
- RD 123 aménagement traversée village sécurisation et cheminement piéton (2020)
- Aménagement rue de Vienne (RD123A) (2023)

Seyssuel

- Aménagement de 3 carrefours avec voies communales sur la RD4E (2018)

Chasse-sur-Rhône

- Extension du parking de la gare (2019)
 - Cheminement piéton parc Haour bibliothèque (2023)

Villette-de-Vienne

- Plateau ralentisseur RD123 (2018)
- Feux tricolores carrefour RD36 / chemin de l'Oie (2018)
- Chemin piétonnier et traversée RD 36 (2023)

Pont-Évêque

- RD 502 aménagement plateau ralentisseur (2020)
- Carrefour rue Louis Leydier Cimetière / Pôle Petite enfance (2023)

Septème

- Création d'un cheminement piéton le long de la RD75 (2019)
- Cheminement piéton route du Pigeonnier (2022)
- Cheminement modes doux RD38 montée de Chapulay (2023)

Estrablin

- Installation de radars pédagogiques (2023)
- Traversée de la RD 538 La Rosière (2023)

Moidieu-Détourbe

- Achat de 2 radars pédagogiques (2023)

Reventin-Vaugris

- Aménagement de sécurité le long de la RN7 quartier Vieux Vaugris (2019)

Les Côtes-d'Arely

- Aménagement d'un chemin piéton le long de la RD131A (route de Jardin) (2018)
- Aménagement de sécurité RD131A route de Reventin et aménagement quai bus (2018)

Vienne

- Reprise de plateau ralentisseur RN7 carrefour Charavelle (2018)
- Aménagement de cheminement piéton, reprise de trottoirs ou accès PMR (rue Lafayette, boulevard République/rue Boson, rue Emile Romanet, rue Vimaine, rue Francisque Chirat, Pipet, cours Brillier) (2020)
- Opération de rénovation de l'avenue du Général Leclerc 1^{er} tranche - RD 1007 (2020)

Eyzin-Pinet

- Aménagement de la rue du Stade (2022)

Jardin

- Trottoir et plateau ralentisseur devant Groupe scolaire (2021)



Votre avis nous intéresse

Suite à l'installation du nouvel exécutif, le président Thierry Kovacs a souhaité qu'une délégation soit consacrée à la concertation pour le mandat 2020-2026. L'objectif est d'associer au mieux les citoyens aux politiques menées en développant les démarches de concertation de l'Agglo.

Rencontre avec Christian Petrequin, Conseiller délégué en charge de la concertation, de l'évaluation et des relations avec le Conseil de Développement, Maire de Moidieu-Détourbe

Agglomag : Quels sont les objectifs de la concertation ?

Christian Petrequin : Les objectifs de la concertation sont multiples. Il s'agit dans un premier temps d'informer le grand public et de faciliter l'appropriation d'un projet. En effet, expliquer les enjeux et les contraintes d'un projet permet de limiter les rejets, de responsabiliser le citoyen. Lorsque nous concertons, nous souhaitons associer la population afin de décider dans l'intérêt général. C'est une démarche de démocratie participative, qui permet aussi d'optimiser les projets, d'économiser du temps et de l'argent afin que le projet soit le plus possible adapté aux besoins des usagers.

Agglomag : L'Agglo a mené plusieurs campagnes de concertation ces derniers mois. Pouvez vous nous en dire quelques mots ?

Christian Petrequin : La première grande concertation s'est déroulée autour du Plan Climat Air Énergie Territorial, du Plan de Mobilité et du Programme Local de l'Habitat appelée « concertation 3P ». Elle a donné lieu à de nombreux temps forts : rencontres sur les marchés, tenue d'ateliers et a recueilli plus de 2 500 contributions issues des 2 867 visiteurs sur la plateforme numérique et des 1 600 personnes rencontrées sur les marchés, devant des lycées ou en ateliers. Elle a d'ailleurs été primée dans le cadre des Trophées de la concertation.



Christian Petrequin à la remise du trophée reçu par l'Agglo pour la concertation des 3 P

C'est ainsi que sur les 12 derniers mois, l'Agglo a mené une dizaine de concertations, par exemple autour du projet de réaménagement du cours Brillier et de la halte fluviale, mais aussi autour de son Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés... Demander l'avis de la population, c'est aussi la sensibiliser aux enjeux auxquels nous devons faire face, aux évolutions réglementaires...

Agglomag : À ce jour, quels enseignements tirez-vous de ces concertations ?

Christian Petrequin : Cette pratique de mise en débat d'un sujet ou d'un projet est une belle expérience, riche de rencontres et de discussions. C'est une délégation nouvelle. Nous prenons nos marques et les résultats sont encourageants.

Les concertations menées ont démontré que les habitants apprécient de donner leur avis. Par exemple, nous avons eu plus de 850 réponses à notre concertation sur le projet de ressourcerie sur le territoire ! Les avis transmis par les habitants sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

nous ont permis de hiérarchiser les actions à mener en fonction de leurs attentes. Pour la concertation 3P, les idées proposées par les habitants étaient déjà pour près de 70% intégrées dans les projets proposés à la concertation. Toutefois, une trentaine d'idées « issues du terrain » ont été soit ajoutées, soit étudiées pour compléter les plans. Nous sommes aujourd'hui persuadés de l'intérêt de la concertation, comme outil d'aide à la décision pour nous, élus.

Agglomag : Pour finir, quel est le lien entre le Conseil de Développement et les démarches de concertation que l'Agglo mène ?

Christian Petrequin : Nous nous appuyons sur le Conseil de Développement pour nous accompagner dans certaines concertations. Le Conseil de Développement est donc un acteur à part entière de la concertation et nous ne pouvons que nous féliciter du travail qu'il effectue à nos côtés.

Les concertations à venir

Deux concertations sont organisées dès le début de l'année 2024. Il s'agit de l'enquête publique sur l'approbation du projet de **Plan de Mobilité (PDM)** et de la concertation règlementaire sur le **projet d'aménagement du Boulevard du Rhône à Vienne**.

1 Du lundi 8 janvier au jeudi 8 février 2024

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'APPROBATION DU PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ

Le Plan de Mobilité a pour objectif d'orchestrer les déplacements des individus et des marchandises au cours des 10 à 15 prochaines années. Le PDM poursuit l'objectif d'une mobilité fluide, sécurisée, accessible à tous et respectueuse de l'environnement. Ceci implique de réduire l'emprise de la voiture individuelle dans notre quotidien et d'encourager activement les modes de déplacement plus durables : la marche, le vélo, ainsi que les transports collectifs tels que le train, le bus, le covoiturage, le transport à la demande et aussi l'autopartage.

Plan d'actions du Plan de Mobilité

Le Plan de Mobilité de Vienne Condrieu Agglomération entend répondre aux grands enjeux transversaux en proposant 4 volets stratégiques déclinés en 14 axes de travail.

Les réflexions autour de ces axes de travail ont permis d'aboutir à un plan d'actions en cohérence et complémentaire aux plans d'actions du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et du Programme Local de l'Habitat (PLH).

L'enquête publique se déroulera du lundi 8 janvier au jeudi 8 février 2024.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier :

- **Au siège de Vienne Condrieu Agglomération** et dans les mairies où la commissaire enquêtrice tiendra des permanences.

Le public pourra aussi consulter le dossier sous forme dématérialisée :

- **Sur le registre numérique** à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4998>

Le public pourra présenter ses observations ou propositions :

- **Sur le registre papier**, au siège de Vienne Condrieu Agglomération et dans les mairies d'Eyzin-Pinet, Chuzelles, Chasse-sur-Rhône, Trèves, Les Côtes d'Arey et Condrieu.

- **Par courrier** adressé à Madame la commissaire enquêtrice - Enquête relative au projet de Plan de Mobilité - Vienne Condrieu Agglomération - 30, avenue du Général Leclerc - BP.263 - 38217 Vienne Cedex

- **Par voie électronique** sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4998>

- **Par courriel** à l'adresse suivante : enquete-publique-4998@registre-dematerialise.fr

Les observations ou propositions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4998>, visible par tous.

Remarque : Le numéro 21 de l'Agglomag est distribué à partir du 2 janvier 2024 dans toutes les communes, sur une période de trois semaines. Il est possible que certaines informations de cette rubrique soient déjà « passées » lors de la réception de l'Agglomag dans les boîtes aux lettres. Cependant, la majorité des habitants devrait le recevoir dans les 15 premiers jours de janvier ce qui justifie que nous publions ces informations dans cet Agglomag. En complément de celui-ci, l'Agglo utilise d'autres canaux d'information tels que le site internet, Facebook et des articles dans la presse.

LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE SE TIENDRA À DISPOSITION DU PUBLIC AUX DATES, LIEUX ET HORAIRES SUIVANTS

LIEU D'ENQUÊTE	JOUR DE PERMANENCE
Mairie d'Eyzin-Pinet 7, place de la Mairie - 38780 EYZIN-PINET	Mercredi 10 janvier 2024 De 10h à 12h
Mairie de Chuzelles 1, place de la Mairie - 38200 CHUZELLES	Mercredi 10 janvier 2024 De 16h45 à 18h45
Mairie de Chasse-sur-Rhône Place Jean Jaurès - 38670 CHASSE-SUR-RHÔNE	Lundi 22 janvier 2024 De 15h à 17h
Mairie de Trèves 450, route des Deux Vallées - 69420 TRÈVES	Vendredi 26 janvier 2024 De 10h à 12h
Mairie des Côtes-d'Arey 1, place Arélis - 38780 LES CÔTES-D'AREY	Mardi 30 janvier 2024 De 15h à 17h
Vienne Condrieu Agglomération Bâtiment Antarès - 30, avenue du Général Leclerc 38200 VIENNE	Mercredi 31 janvier 2024 De 10h30 à 12h30
Mairie de Condrieu 8, rue de la Mairie - 69420 CONDRIEU	Samedi 3 février 2024 De 10h à 12h
Vienne Condrieu Agglomération Bâtiment Antarès - 30, avenue du Général Leclerc 38200 VIENNE	Jeudi 8 février 2024 De 16h à 18h

2 Du jeudi 1^{er} février au vendredi 8 mars 2024

CONCERTATION RÈGLEMENTAIRE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DU RHÔNE À VIENNE

La voie sur berge au Nord de Vienne, anciennement tronçon de l'A7 (A7001) ouverte en 1974, a connu diverses évolutions au fil des années. Aujourd'hui, identifiée comme RD1407, elle reste aménagée dans sa configuration originelle, ressemblant beaucoup à une autoroute. Utilisée comme itinéraire de délestage, route classée à grande circulation et itinéraire de circulation des convois exceptionnels de 1^{re} catégorie, la RD1407 est l'axe principal desservant les Rives du Rhône, jouant un rôle essentiel dans les déplacements des agglomérations viennoise et roussillonnaise.



Afin de supprimer les différentes nuisances générées par cette voie, les élus souhaitent transformer cet axe autoroutier en un boulevard urbain, poursuivant les objectifs suivants :

● **Soigner l'intégration paysagère** de l'axe qui constitue la principale porte d'entrée sur le territoire du Viennois.

● **Améliorer l'image et l'attractivité de l'Agglo** en changeant la perception très routière du territoire.

● **Rompre avec le caractère autoroutier de la voie**, étendre, au sens du Code de la route, le périmètre de l'agglomération de la commune jusqu'à sa limite urbanisée au nord d'Estressin et réduire la vitesse.

● **Abaisser les niveaux sonores subis par les résidents** des près de 1 000 logements qui bordent l'axe et qui font du quartier d'Estressin un des points noirs du département de l'Isère sur cette problématique.

● **Améliorer la qualité de l'air** au voisinage de l'axe.

● **Restituer une perméabilité au sol**, privilégier l'infiltration des eaux de pluie in situ, lutter contre les îlots de chaleur urbains et contribuer à une meilleure gestion des eaux de pluies.



La concertation sera organisée suivant les modalités suivantes :

L'INFORMATION DU PUBLIC

Elle sera assurée par une communication sur les supports à disposition de l'Agglo, et notamment :

- Le site internet de l'Agglo : vienn-condrieu-agglomeration.fr
- Le magazine de Vienne Condrieu Agglomération « Agglomag »
- La page Facebook de l'Agglo : @VienneCondrieuAgglomeration

D'AUTRES MOYENS POUR

S'INFORMER

L'information sera également transmise au moyen d'affiches et de tracts mis à disposition en mairie et à l'Agglo. En outre, une mention de la concertation sera distribué dans un journal diffusé à Vienne.

La concertation sera organisée du 1^{er} février 2024 au 8 mars 2024 et se concrétisera par :

- L'organisation d'une réunion publique, pour présenter le projet

d'aménagement, fixée le **jeudi 8 février 2024 à 19h** au Centre Social d'Estressin ;

- La mise à disposition du dossier de présentation du projet, qui sera consultable :

➤ Sur internet, sur la plateforme : <https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>

➤ Au siège de Vienne Condrieu Agglomération :

Espace Saint-Germain
30, avenue du Général Leclerc
Bâtiment Antarès - 38200 Vienne

➤ À la Maison de quartier d'Estressin :
4, rue Nicéphore Niepce
Bâtiment Lorraine - 38200 Vienne

- L'organisation de deux permanences de 2 heures, dans les locaux du siège de Vienne Condrieu Agglomération et à la Maison de Quartier d'Estressin, dont les dates seront précisées ultérieurement. Ces dates seront portées à la connaissance du public au moyen des supports de communication listés ci-avant.

UN RECUEIL DES ATTENTES,

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS

DU PUBLIC SERA ASSURÉ PAR...

- La mise à disposition du public d'un registre, au siège de Vienne Condrieu Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- La mise à disposition du public d'un registre, à la Maison de Quartier d'Estressin, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Le recueil de l'ensemble des avis émis sur la plateforme de concertation de l'Agglo <https://vienncondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/>

- La réception des courriers adressés à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération (Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès, 30, avenue Général Leclerc - BP 263 - 38217 Vienne Cedex) en précisant en objet : « Aménagement du quai nord de Vienne – concertation ».

Quai Claude Bernard - de Port au Prince à Pasteur



À NOTER

L'Agglo mènera d'autres concertations en 2024 parmi lesquelles :

- Enquête pour évaluer le tri des déchets alimentaires sur les secteurs pilotes
- Enquête sur la mise en place d'un service de location de broyeur
- Enquête de notoriété du service Espace Énergie de l'Agglo
- Concertation sur le PLUi

La parole aux citoyens

AGIR POUR LE TERRITOIRE

Contribuer à l'évaluation de la politique publique conduite par l'Agglo : tourisme, cycle de l'eau ...

En participant au Conseil de Développement vous pouvez !

Accompagner les démarches de concertation menées sur le territoire : climat, habitat, déplacements, plan d'urbanisme ...

Faire des propositions sur les thématiques confiées au CdD : déchets, circuits courts alimentaires, énergie ...

Vienne Condrieu Agglomération a confié au Conseil de Développement un rôle d'accompagnement des concertations conduites sur le territoire.

● **Le Conseil de Développement compte déjà à son actif** une participation aux concertations menées pour les 3P (plans climat, mobilité et habitat) et le Programme de Prévention des Déchets.

● **Le Conseil de Développement s'informe** également sur les méthodes et les réalisations conduites sur le territoire de l'Agglo. Exemple : en juin dernier, les membres visitaient l'école maternelle du Château à Chasse-sur-Rhône, objet d'une végétalisation menée en concertation avec les enfants, l'équipe pédagogique, les parents et les agents techniques de la ville.

● **En 2024, le collectif de bénévoles se mobilisera, aux côtés de l'Agglo, à la concertation du futur PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : suivi, mise en œuvre et évaluation de la démarche. Le Conseil de Développement apportera son regard d'habitant sur la méthode de travail proposée pour **assurer une appropriation facile** du sujet et **recueillir le plus grand nombre possible de contributions**.



Visite de la cour d'école du Château- Chasse-sur-Rhône, juin 2023



Atelier de concertation 3P au lycée Ella Fitzgerald, janvier 2022

Vos idées sont importantes, n'hésitez pas à participer aux différentes consultations et à donner votre avis.

POUR EN SAVOIR PLUS

04 82 06 33 23 - cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr
cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération

Conseil de
Développement
Vienne Condrieu
Agglomération

Vivre & se déplacer



Je n'ai plus de voiture, j'ai CITIZ !

Depuis presque 10 ans, Vienne Condrieu Agglomération, la ville de Vienne et Advivo ont engagé le déploiement d'un service d'autopartage à Vienne. Ce service est opéré par CITIZ.

L'autopartage, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de location de véhicules en libre-service, disponibles 24h/24 et 7j/7 pour tous vos déplacements du quotidien : les courses, un rendez-vous professionnel, partir en week-end...
Ce service de proximité, pratique et économique, évite l'acquisition d'un véhicule permettant ainsi aux usagers de ne pas se soucier des divers frais liés à l'utilisation et à l'entretien d'une voiture. Il est accessible avec ou sans abonnement.

Le service CITIZ comprend : une place de stationnement réservée avec borne de recharge pour le véhicule électrique, l'assurance tous risques, l'entretien, le nettoyage et le carburant.
 L'autopartage convient parfaitement aux particuliers, comme aux

professionnels, ayant besoin d'un véhicule de manière ponctuelle, pour une heure, un jour ou plus.

Il offre une solution de mobilité supplémentaire et devient complémentaire aux transports collectifs, au covoiturage et au vélo.

L'autopartage c'est simple !

- Je m'inscris en ligne sur le site de CITIZ Alpes Loire ou par téléphone (j'obtiens ainsi identifiants et carte d'accès personnelle).
- Je réserve la voiture de mon choix directement sur le site ou via l'application CITIZ.
- J'accède à la voiture en libre-service avec ma carte d'abonné ou via l'appli CITIZ.
- Et je roule... !

En fin d'utilisation, je ramène la voiture à sa station d'origine.



Où emprunter un véhicule ?

À Vienne, 5 stations sont disponibles en centre-ville : à proximité de la Gare (rue Émile Romanet) ; le long du Cours Brillier (2 stations) ; Place Saint-Pierre et à l'Espace Saint-Germain (parking côté Le Trente/siège de Vienne Condrieu Agglomération).

■ **Pour en savoir plus ou vous inscrire :**
<https://alpes-loire.citiz.coop/>

À VOS AGENDAS

Vélo Village revient le samedi 6 avril
 au Parc de Maison Blanche à Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

Au programme : une bourse au vélo, de nombreux stands, des animations.
 > Programme complet sur le site internet de l'Agglo en février.



L'Agglo se mobilise pour renforcer l'offre d'accueil des enfants sur son territoire



Validé en décembre 2022, le schéma Petite Enfance est le document de référence de l'Agglo qui définit la politique petite enfance des 4 prochaines années.

Aussi, afin de pouvoir garantir une offre de garde adaptée aux besoins des usagers pour les années à venir, les élus ont décidé de renforcer l'offre en collectif qui est en tension et de lutter contre la diminution de l'offre en individuel.

Du côté de l'accueil collectif

Optimiser les conditions d'accueil, rénover, améliorer les conditions de travail, tels sont les objectifs des élus pour l'accueil collectif. En 2023, 33 places supplémentaires ont été créées au sein des structures existantes: 12 places à l'EAJE Les P'tits Mariniers à Chasse-sur-Rhône, 4 places à Grain d'Aile, à Vienne quartier d'Estressin, 6 places aux Cèdres à Vienne, 6 places aux Écureuils du Château (ex Malissol) et enfin 5 places aux Elfes du Meunier, Moidieu-Détourbe.

D'importants travaux de rénovation ont été menés en 2023 dans deux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, aux Écureuils du Château à Vienne et aux P'tits marinières à Chasse-sur-Rhône. Ces travaux ont permis d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, voire d'augmenter le nombre de places. Ils permettent aussi aux équipes de travailler dans un cadre plus fonctionnel, adapté à leur activité et plus performant énergétiquement.

En 2024, l'Agglo va réaliser des travaux pour ouvrir une micro crèche sur le secteur de Pipet à Vienne. Des travaux de rénovation du pôle petite

enfance du quartier d'Estressin dénommé « La Farandole » sont aussi prévus afin de permettre de mieux accueillir les enfants et d'élargir l'amplitude d'ouverture.

Du côté de l'accueil individuel

Afin de lutter contre ce mouvement national de baisse du nombre d'assistantes maternelles, différentes actions visant à la fois à valoriser cette profession mais également à encourager les nouvelles vocations vers ce métier sont mises en place. Parmi celles-ci, la journée nationale des assistantes maternelles que l'Agglo a organisée pour la deuxième année consécutive. Un programme d'accompagnement renforcé des assistantes maternelles en activité a été initié avec l'organisation de temps dédiés : ateliers et conférences. Ces temps permettent aux professionnelles de poursuivre leur formation, de se doter des bons outils pour mieux exercer leur activité. Ces activités viennent compléter le dispositif mis en place autour des relais petite enfance, qui sont des lieux d'information, de rencontre et d'échanges, qui s'adressent à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel.

LE SAVIEZ-VOUS !

583 assistantes maternelles agréées sont en activité à ce jour sur le territoire. Ces professionnelles de la petite enfance veillent, aux côtés des parents, au bon développement physique, affectif, cognitif et social des enfants de 0 à 3 ans, ainsi qu'à leur bien-être. Leur rôle est crucial pour les enfants, leur famille, et plus globalement pour la **cohésion sociale et la lutte contre les inégalités des chances.**

Pour devenir assistant(e) maternel(le), il faut demander l'agrément au département et suivre les formations dédiées : dispositifs d'accueil du jeune enfant, droits et devoirs de la profession...

Une fois l'agrément obtenu, la professionnelle bénéficie d'un environnement et d'un accompagnement dédié au sein des 9 relais petite enfance de l'Agglo.

■ Pour en savoir plus : metiers-petite-enfance.gouv.fr



Les piscines de l'Agglo :

des espaces complémentaires et pensés pour tous

L'ouverture du nouveau stade nautique à Saint-Romain-en-Gal, début septembre, marque la mise en œuvre d'une nouvelle politique de la natation décidée par les élus de l'Agglo, qui a comme objectif le développement d'une offre aquatique avec :

■ **3 piscines ouvertes toute l'année :**

Loire-sur-Rhône, Villette-de-Vienne et le stade nautique Françoise Clavery-Bouyssou à Saint-Romain-en-Gal.

■ **1 piscine à ouverture estivale :** la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet.

UNE OFFRE D'ACTIVITÉS VARIÉES ET COMPLÉMENTAIRES

DÉPLOYÉE SUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS NAUTIQUES DE L'AGGLO, CETTE OFFRE PROPOSE UN PROGRAMME D'ACTIVITÉS COMMUN :

Les activités de loisirs et de bien-être

- Dans les 3 piscines ouvertes toute l'année.
 - Séances de 45 minutes.

Les établissements proposent des activités adaptées à tous, quels que soient votre condition physique et votre niveau de pratique de la nage, comme l'aquagym qui permet un travail complet du corps.

Au stade nautique, vous avez également la possibilité de vous inscrire à des activités plus toniques, allant du renforcement musculaire à la musculation intense, en passant par du cardio et du training : aqua tonic, aqua palm (réservé aux nageurs), aqua training, aqua running, bodysculpt et aquabike (avec ou sans coach).

NB : l'aquabike est également disponible à la piscine à Loire-sur-Rhône.



ESPACE BIEN-ÊTRE

- Au stade nautique

Et après l'effort, le réconfort avec l'espace sauna ! Véritable source de bien-être et de relaxation, ce bain de vapeur est également bénéfique pour votre santé.

Les cours collectifs de natation

- Dans les 3 piscines ouvertes toute l'année.
 - Séances de 45 minutes

Pour les enfants : de la familiarisation du milieu aquatique à l'autonomie.

Pour les adultes : de l'apprentissage au perfectionnement.



Les cours particuliers de natation

- Dans les 4 piscines

De 1 à 3 personnes maximum. Le maître-nageur adapte les cours vous permettant d'évoluer à votre rythme et de vous perfectionner.

Ces cours, particulièrement adaptés aux personnes ayant une appréhension de l'eau, permettent également de préparer un concours ou un examen.

ET DURANT LES VACANCES SCOLAIRES...

- Dans les 3 piscines ouvertes toute l'année.

Les établissements proposent des animations pour petits et grands autour de différentes activités, de parcours ludiques...

Renseignements auprès des accueils respectifs des piscines.



DES CRÉNEAUX HORAIRES ADAPTÉS

Avec la modernisation du stade nautique, l'ouverture au public a été repensée. **Les piscines accueillent ainsi le public, les scolaires (de la primaire au secondaire) et les clubs nautiques.**

Le nouveau bassin du stade nautique permet d'augmenter le temps d'ouverture au public et la surface de plan d'eau. Le public dispose du nouveau bassin en exclusivité. Avant les travaux, le public disposait de 19h hebdomadaires sur un bassin de 4 lignes d'eau, presque toujours partagé avec les clubs sportifs. **Aujourd'hui, 33h30 hebdomadaires sont proposées, sur un bassin de 25 m avec 6 lignes de nage.**

LES DIFFÉRENTS PUBLICS DISPOSENT DE CRÉNEAUX HORAIRES SPÉCIFIQUES PLUS LARGES SUR L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES :



Tout public

En semaine, temps de midi

- 12h - 13h30 > au stade nautique
- Entre 12h et 13h30 ou 13h45 dans les autres piscines

En semaine, fin de journée

- 16h45 - 19h30 > au stade nautique
- Jusqu'à 19h > dans les autres piscines

Le mercredi

- 12h - 19h30 > au stade nautique
- 12h - 18h ou 12h - 19h > dans les autres piscines

Le week-end

- Samedi de 13h à 19h > au stade nautique
- Dimanche de 9h30 à 12h > au stade nautique

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

- 8h30 - 11h30 > au stade nautique

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- 14h - 17h15 > au stade nautique
- 14h - 16h30 > dans les autres piscines

En semaine, temps de midi UNSS scolaires et soutien

- 12h - 13h30 > au stade nautique et à Loire-sur-Rhône

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

- À partir de 17h30 > au stade nautique, en exclusivité dans le bassin carrelé
- 19h45 > au stade nautique, dans le nouveau bassin
- À partir de 18h ou de 19h > dans les autres piscines

Le mercredi

- 14h - 19h30 > au stade nautique

Le week-end

- Samedi et dimanche en journée > dans les 3 piscines

■ Pour en savoir plus :

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr > rubrique Équipements sportifs

LA PAROLE À

Virginie

Ostojic,

Vice-Présidente en charge des Équipements sportifs d'intérêt

communautaire

Maire de Saint-Romain-en-Gier

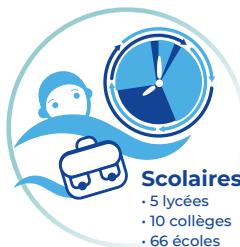


Nous sommes fiers de notre stade nautique car nous avons relevé le défi de répondre aux besoins des différents usagers :

les particuliers, les clubs sportifs et les scolaires tout en amplifiant l'offre des plages horaires.

C'est un équipement moderne, accessible, fonctionnel qui a été pensé avec des améliorations énergétiques majeures dont l'installation photovoltaïque de plus de 514 m² de panneaux. Nous avons aussi renforcé notre offre d'activités aquatiques et proposons désormais un espace bien-être avec un sauna. Je vous invite à venir découvrir cette belle réalisation et à profiter des plaisirs de la natation.

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de l'État, de l'Agence Nationale du sport, du Département de l'Isère, du Département du Rhône et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Scolaires

- 5 lycées
- 10 collèges
- 66 écoles



Clubs

16 clubs nautiques





LES CLUBS TÉMOIGNENT !

« Nous apprécions les nouvelles plages d'ouverture dédiées aux clubs. Le créneau du mercredi, de 19h30 à 20h30 est très apprécié par nos adhérents, en particulier les jeunes qui ne venaient pas quand nous avions l'horaire 21h/22h.

Marc Janeriat,
président du Canoé Kayak Vienne

« Nous sommes très satisfaits des équipements qui sont bien adaptés à nos pratiques. Nous apprécions de pouvoir bénéficier d'1/2 heure supplémentaire pour nos entraînements. Donc, nous profitons à fond de ce nouvel équipement qui est très intéressant pour nous et qui nous a permis d'attirer de nouveaux adhérents.

Tristan Vuillet,
président du GESM

« On aime ... le nouveau bassin inox où on voit notre reflet dedans, le nouveau local accessible aux associations, le local technique où nous pouvons stocker notre matériel pédagogique, les douches chaudes avant et après l'entraînement, les créneaux alloués par l'Agglo, nombreux et adaptés aux besoins de nos 450 adhérents, la surface de nage mise à notre disposition.

Mathieu Ferrand,
président de Vienne Condrieu Olympique

« L'aménagement du stade nautique est bien adapté aux personnes en situation de handicap. L'accès aux vestiaires "clubs" est simple. Le dispositif de mise à l'eau est facile d'utilisation pour tous.

Philippe Pérez-Siegrist,
secrétaire de l'AS Handivienne

« Nous utilisons le stade nautique pour nos entraînements le mardi, de 19h30 à 21h30. Les personnes équipées de blocs vont dans le bassin carrelage, le bassin inox étant réservé pour les personnes souhaitant palmer. Le dimanche après-midi midi durant la période d'hiver, nous avons pu obtenir un créneau permettant à nos nageurs en eau vive de pouvoir s'entraîner également.

Pierre Desmettre,
président de Vienne Plongée

« Nous saluons la qualité de l'eau et la propreté de l'équipement. Les douches, sèche-cheveux et toilettes ont été bien pensés. Le bassin inox est lumineux. La réfection du bassin carrelage donne une 2^e jeunesse au bassin.

André Valencier,
président des Dauphins d'Eyzin-Pinet

« Nous sommes heureux d'avoir la possibilité d'occuper dans son intégralité, le bassin le dimanche matin.

Christine Deroubaix,
Club Sous-Marin Viennois

PLACE À LA NOUVELLE BILLETIQUE !



Finies les cartes d'abonnement papier !
Vive la carte PASS piscines !

Cette nouvelle carte numérique vous permet d'accéder aux différents espaces et activités proposés dans les 4 établissements nautiques. Elle comprend également le contrôle d'accès et le décompte horaire.

La mise en place d'une billettique unique sur l'ensemble des piscines vous permet d'utiliser votre carte d'entrée ou d'activités quelle que soit la piscine où vous êtes.

Nouveautés : les cartes horaires (25h, 50h et 100h), valables 1 an, vous permettent de venir nager sur des périodes précises et courtes (uniquement 1/2h ou 1h sur la pause déjeuner par exemple).
Un " temps vestiaires " de 15 minutes vous est offert à chaque passage.

NB : ces cartes sont utilisables uniquement au stade nautique pour l'instant. Elles seront disponibles dans les autres piscines courant 2024.

QUELQUES CHIFFRES

La fréquentation des établissements nautiques, de début septembre à fin novembre 2023 :

30 000 usagers au stade nautique

15 700 à Loire-sur-Rhône

11 700 à Vilette-de-Vienne

Agglo

Entreprendre & réaliser

Speed dating pendant la conférence économique



L'Agence éco

De nombreux rendez-vous avec les acteurs économiques du territoire

La conférence économique

Mardi 10 octobre, plus de 180 chefs d'entreprise, élus et partenaires ont participé à la traditionnelle conférence économique de l'Agglo. Ce fut l'occasion pour Thierry Kovacs, Président de l'Agglo, entouré de Martine Faïta, Vice-Présidente en charge du développement économique et Maryline Silvestre, conseillère déléguée à l'économie circulaire, de revenir sur les grands projets de l'Agglo. Elle permet aussi d'évoquer l'actualité du territoire qui intéresse et concerne les entreprises.

Un speed dating a permis à chacun de se présenter et de tisser de nouvelles relations autour d'un cocktail 100 % produits locaux.

Une 4^e conférence agricole riche en échanges

Plus de 90 agriculteurs, élus et partenaires ont participé à la 4^e conférence agricole qui s'est déroulée le 13 novembre à Chuzelles. Cette rencontre est l'occasion pour l'Agglo de faire un point d'étape de la mise en œuvre de la stratégie agricole et d'évoquer les différents enjeux agricoles comme celui de la gestion de la ressource en eau, ou la méthanisation agricole. Cette conférence est un véritable espace de dialogue entre les élus et les agriculteurs.





ici!
Ma boutique test
Agence éco

Une boutique test à Pont-Évêque

Les élus souhaitent développer des boutiques tests sur le territoire.

À ce jour, 4 opérations ont déjà été menées sur le territoire de l'Agglo : les deux premières ont permis de réaffecter deux cellules commerciales situées rue Marchande à Vienne. La troisième boutique test a permis la pérennisation de l'activité L'encre des marinières, librairie-presse située à Condrieu. La dernière en date a permis l'installation d'un studio photo à Pont-Évêque, inauguré le 13 octobre 2023 en présence de Fabien Kraehn, conseiller délégué au commerce, Martine Faïta, Vice-Présidente en charge du développement économique, maire de Pont-Évêque. Située au 72, montée Lucien Magnat à Pont-Évêque, Melike Photo Vidéo propose ses services de photographe et vidéaste pour tout type d'évènement. Elle propose aussi des shootings famille, grossesse, couple...



L'industrie à l'honneur

La Semaine de l'Industrie qui s'est déroulée du 27 novembre au 3 décembre permet au grand public, et plus particulièrement aux jeunes et aux demandeurs d'emploi, de découvrir les métiers, les filières et les formations.

20 entreprises du territoire ont ouvert leurs portes, participé à des tables rondes et sont intervenues en milieu scolaire. Près de 500 lycéens et collégiens ont ainsi participé à cette semaine de l'industrie, pilotée par l'agence éco, en collaboration avec 17 partenaires de l'emploi, de la formation, de l'insertion, de l'éducation nationale. Enfin le forum emploi a accueilli plus de 300 visiteurs.



Ariane, la pépinière de l'Agglo, ouvre ses portes

À l'occasion de la Quinzaine de l'entrepreneuriat, organisée par la CCI Nord Isère, la pépinière d'entreprises Ariane a ouvert ses portes, mardi 14 novembre 2023.

Lors de cette journée qui a accueilli 70 personnes, les membres du comité de pilotage d'Ariane : Martine Faïta, Vice-Présidente en charge en charge du développement économique, Marilyne Silvestre, conseillère déléguée en charge de l'économie circulaire, Fabien Kraehn, conseiller délégué au commerce et Gilbert Drevon, élu à Septème, étaient présents aux côtés des pépins actuels et des anciens.



Beal, leader mondial des cordes d'alpinisme et de sécurité a investi 8 millions et demi d'euros dans son nouveau siège social à Pont-Évêque, inauguré le 17 novembre.

L'entreprise, fondée en 1951, a emménagé dans un nouveau bâtiment, plus fonctionnel en termes de production mais également au niveau environnemental et énergétique. Beal produit 12 millions de mètres de cordes par an et emploie 250 personnes dans le monde, dont 78 sur le site de Pont-Évêque.

Retrouvez le portrait de Beal dans l'Agglomag de mars.





Axe process s'installe à Vienne dans un bâtiment « idéal » pour poursuivre son essor

Spécialisée dans la tuyauterie, la chaudronnerie et les structures métalliques pour l'industrie pharmaceutique, biotechnologique, agroalimentaire et cosmétique, l'entreprise Axe process a déménagé dans la zone industrielle Leveau, à Vienne, en octobre 2022.

Natif de Vienne, Sylvain Margand n'envisageait pas d'y installer un jour son entreprise... mais le destin en a décidé autrement. « Axe process, que j'ai racheté en 2019, disposait de bureaux et d'ateliers à Saint-Priest et Brignais. Avec mon associé Anthony Conte, qui m'a aidé à faire prospérer Axe process, nous cherchions de nouveaux locaux pour regrouper l'ensemble de nos activités. C'est alors que nous avons découvert ce lieu, appartenant à notre concurrent qui partait à la retraite en laissant des machines que nous projections d'acheter. C'était donc une très belle opportunité ! Nous sommes tombés amoureux de ce lieu idéal pour poursuivre notre développement. »

Disposant d'un étang, située dans une vallée à proximité d'une rivière, leur usine est déjà opérationnelle même si des travaux d'aménagement y sont menés.

La localisation de Vienne est un atout indéniable pour Sylvain Margand et Anthony Conte, « très bien accueillis » par les équipes de Vienne Condrieu Agglomération au moment de leur installation.

« Nous évoluons dans des domaines d'activités très exigeants, en France et à l'étranger : la pharmacie et la biotechnologie, l'agroalimentaire et la cosmétique. Cela nécessite une compréhension, une expertise et un savoir-faire fort », affirme Sylvain Margand, chaudronnier de formation. « L'activité de nos clients est en plein essor, ce qui nous a permis



de doubler notre chiffre d'affaires entre avril 2022 et avril 2023 grâce à nos solutions clés en main d'ensemblier process industriel. Les perspectives sont donc excellentes pour Axe process » Un succès d'autant plus gratifiant pour Sylvain Margand, « parti de rien » et aujourd'hui investi avec passion dans son métier.

L'entreprise, qui comptait 25 collaborateurs en 2013, se base actuellement sur l'expertise de 45 personnes, dont 20 intérimaires, répartis entre l'usine viennoise et les différents chantiers en cours. Le recrutement d'un chargé d'affaires spécialisé en tuyauterie process est en projet. D'autres renforts sont prévus car le carnet de commandes se déploie sans cesse.

■ Contact :

Axe process • ZI Leveau • Secteur F • 761, rue de la Sévenne • 06 50 79 49 16
sm@axe-process.fr • www.axe-process.fr



La Ferme du Tillet : une belle progression

« Nous avons fait progresser notre exploitation tout en veillant au bien-être des animaux »

Passionnés par l'élevage, Julie et Mathieu Boissonnet sont propriétaires de la Ferme du Tillet à Estrablin depuis 2012. Proposant de la vente directe de viande à la ferme, ils cherchent aujourd'hui à intensifier leur activité tournée vers les entreprises, les restaurateurs et les restaurants scolaires.

C'est sur les bancs du lycée agricole du Valentin, à Valence, que Julie et Mathieu Boissonnet ont fait connaissance. Rapidement, un projet commun les a animés : tenir un jour les rênes de leur propre exploitation. Mathieu, natif d'Estrablin, a baigné dans le monde agricole depuis son plus jeune âge. Julie, quant à elle, n'est pas issue du milieu agricole mais a développé cette passion très jeune. Il leur a fallu attendre 2012 pour concrétiser leur rêve avec le rachat d'une exploitation à Estrablin.

« Nous avons lancé la vente directe de colis de veau, de bœuf et de steaks hachés un an après notre arrivée », explique Julie, travaillant à temps plein aux côtés de son mari depuis 2019.

Disposant de 100 bovins, dont une quarantaine de vaches laitières, le couple a créé un atelier de volailles fermières en 2020. « La construction de 5 poulaillers, pouvant accueillir 180 poules pondeuses et 150 poulets et pintades par mois, a été un très beau projet. Nous pouvons ainsi proposer nos œufs à la vente. »



Onze ans après la reprise de la Ferme du Tillet, Julie analyse le chemin parcouru

« Nous nous sommes lancés très jeunes, à 21 et 25 ans. Je crois que nous étions un peu fous... La transmission de l'exploitation, que mon mari connaissait, s'est faite pendant un an avec l'appui de la Chambre d'agriculture. »

« Nous sommes partis de zéro, en utilisant nos compétences complémentaires pour faire

progresser notre exploitation, tout en veillant au bien-être de nos animaux, élevés en plein air. »

Aujourd'hui, le couple propose des steaks hachés, des poulets et des pintades aux entreprises, restaurateurs et restaurants scolaires du territoire. « Ce serait formidable de parvenir à déployer cette activité », sourit Julie, même si elle reconnaît que les contraintes du métier sont nombreuses. « Mais travailler pour soi, au contact des animaux et de la nature, est une réelle satisfaction ! »

■ Contact :

La Ferme du Tillet • 368, chemin du Tillet • 38780 Estrablin • 06 30 04 15 68
contact@fermedutillet.fr • www.fermedutillet.fr



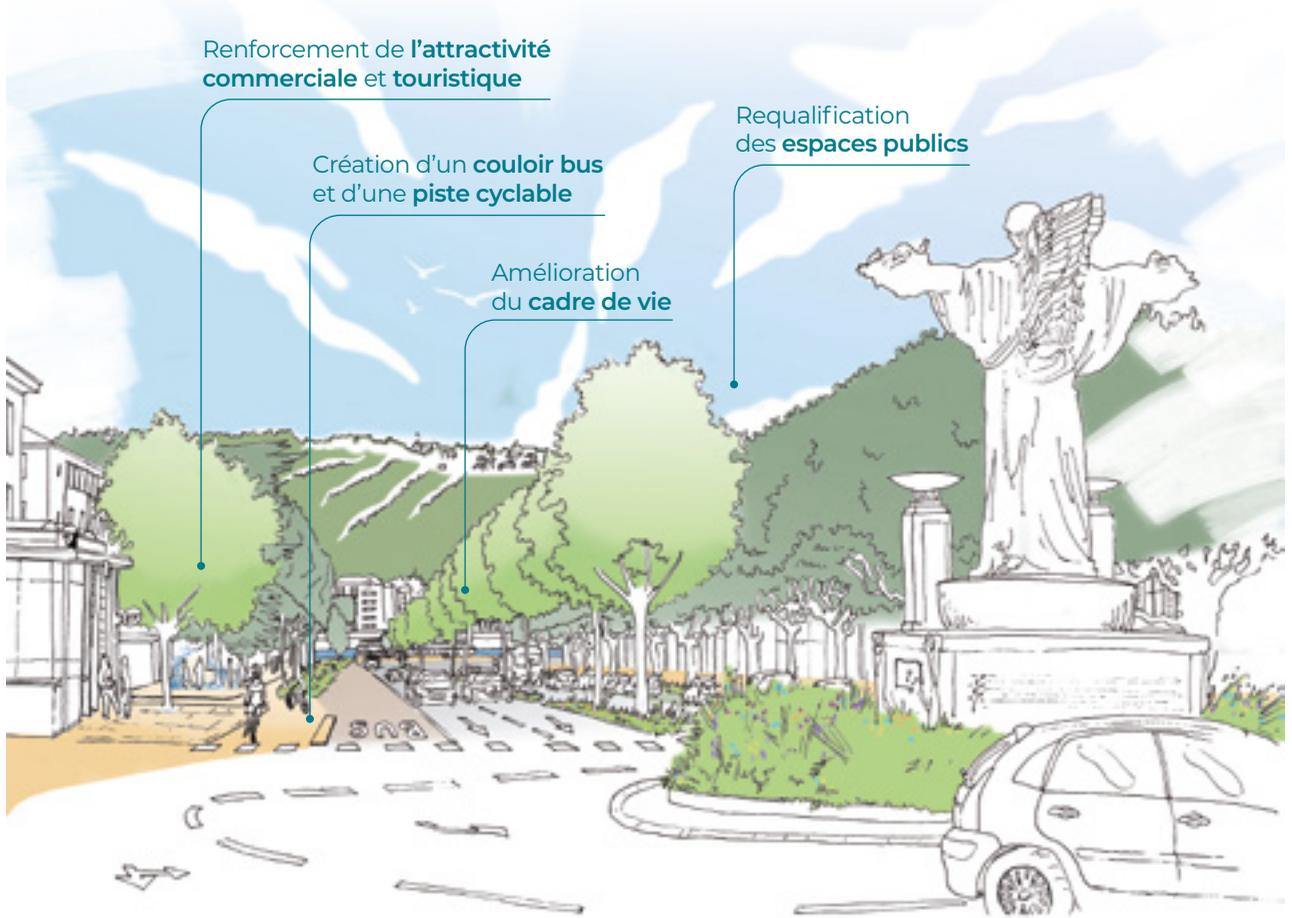
À RETENIR

SAMEDI 25 MAI
2024 DE 10H À 18H

Le printemps
des fermes



Un nouveau visage pour le cours Brillier à Vienne



Le cours Marc Antoine Brillier est une des principales portes d'entrée de la ville de Vienne. C'est un axe emprunté par de nombreux habitants de l'Agglo pour leur déplacements. Il est l'accès privilégié pour se rendre à la gare SNCF. Il fait aussi le lien entre la halte fluviale, le Pavillon du Tourisme et le centre historique, itinéraire emprunté par de nombreux touristes.

Pour faire face aux enjeux d'accessibilité, de mobilité et de développement durable, nous avons décidé de requalifier le cours Brillier. Notre ambition est de faire une vraie place aux transports en commun et aux modes actifs, c'est pourquoi nous aménagerons une voie dédiée aux bus, une piste cyclable totalement sécurisée, ainsi

que des larges trottoirs. La sécurité, l'efficacité et le confort de ces modes de déplacement sont les piliers du projet.

L'activité commerciale, qu'elle soit permanente ou événementielle sera aussi confortée. Les travaux rendront le cours agréable, attractif, apaisé... Les terrasses des restaurants et des cafés trouveront naturellement leur place dans cet espace requalifié et paysager. Leur mobilier fera par ailleurs l'objet d'un travail d'harmonisation qui contribuera à la qualité de l'espace public.

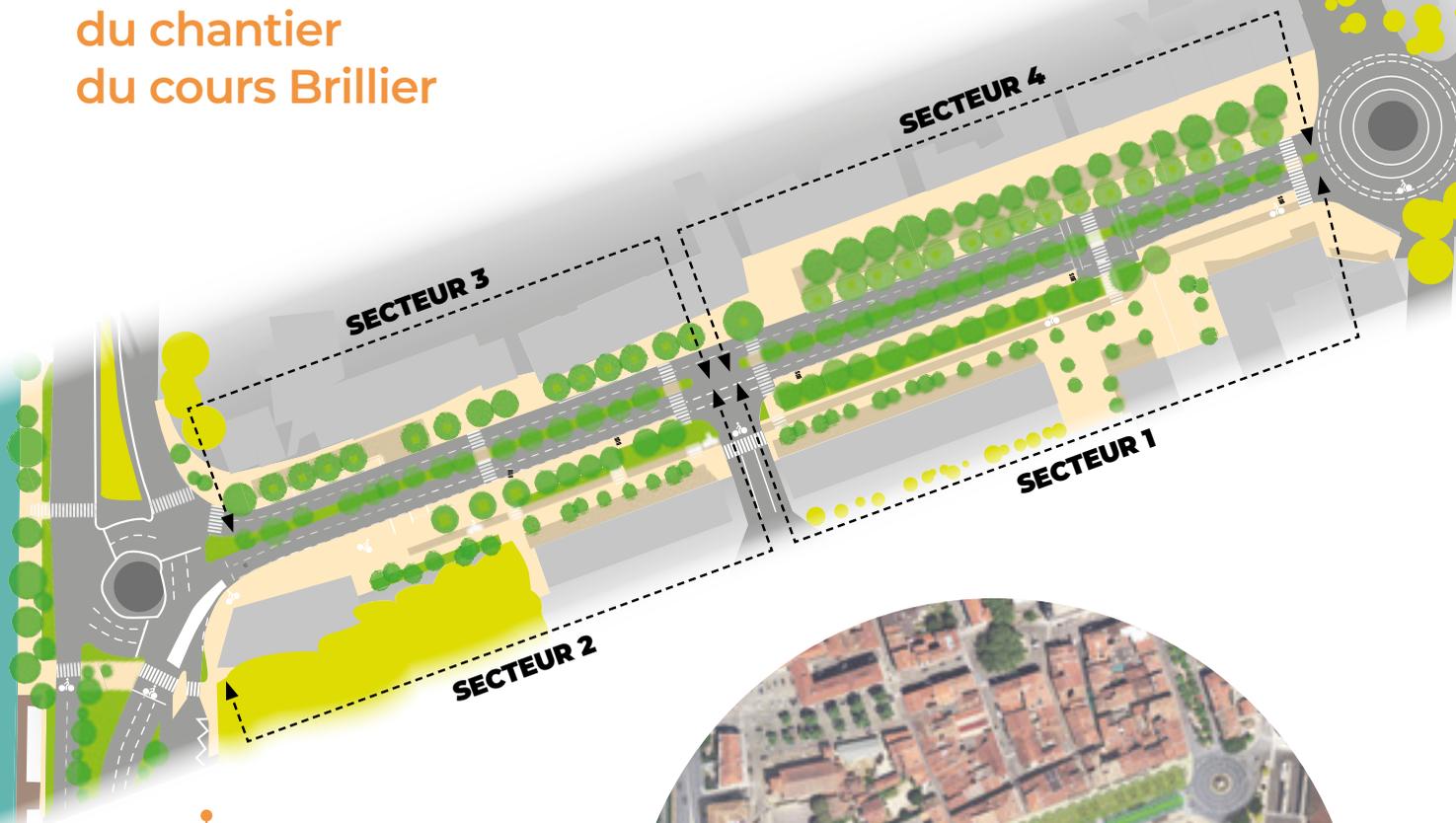
L'ensemble de l'opération est conçu suivant les concepts de la ville durable, résiliente. La gestion des eaux de pluie par infiltration apportera de la fraîcheur en été, et permettra d'alimenter les plantations en eau. Les nombreux arbres d'alignement, micocouliers à

l'axe de la voie, et platanes sur chaque rive, contribueront également à cet objectif, en plus d'apporter une plus grande valeur paysagère au site. Le choix de revêtements de couleur claire permettra aussi de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur ; en béton architecturé ou en pierre naturelle, ils contribueront à rendre à cet espace public une qualité à la hauteur de l'histoire de la ville de Vienne.



Richard Bonnefoux,
Vice-Président
à la voirie

Les grands principes du chantier du cours Brillier



Le chantier sera réalisé à partir de 2024, en 4 secteurs qui permettront d'organiser les travaux en réduisant leur impact au strict minimum nécessaire.

Ces 4 secteurs permettront d'organiser les opérations en maintenant les usages sur le cours :

- Pour la circulation des usagers motorisés, l'ensemble des travaux sera réalisé en maintenant un minimum de voies de circulation.

Dans les phases les plus impactantes, par exemple les interventions sur les réseaux ou les fouilles d'archéologie préventive, la chaussée pourra être réduite à une voie dans chaque sens.

- La vogue sera maintenue chaque année
- Les terrasses de restaurants et de cafés seront maintenues dans la période de juin à septembre
- La circulation des piétons, notamment l'accès des commerces, sera maintenu pendant toute la durée du chantier.
- Le stationnement sera progressivement supprimé sur l'ensemble du cours. Cette suppression sera compensée par l'ouverture, prévue au printemps 2024, du parking « petite vitesse ».



L'Agglo agrandit la halte fluviale



L'extension de la halte fluviale de Vienne est un projet qui nous tient à cœur et ce depuis plusieurs années. La dynamique touristique dans laquelle nous sommes engagés avec le schéma touristique, la volonté d'améliorer la circulation sur les quais au niveau du carrefour du cours Brillier nous ont amené à concevoir un projet à multiples facettes.

En effet, l'extension de la halte fluviale favorisera le développement touristique grâce à l'extension des quais à bateaux car nous serons en mesure d'accueillir simultanément 3 bateaux. Les différents aménagements qui

seront réalisés dans le cadre de cette extension requalifieront de manière significative la « porte d'entrée du centre-ville » qui sera de fait plus apaisée, mieux sécurisée, plus verte et beaucoup mieux adaptée aux déplacements piétons et cyclistes. Les aménagements connexes à ce projet nous ont permis de repenser les déplacements « modes doux » au niveau du carrefour du Cours Brillier avec la continuité de la voie verte. Les traversées piétonnes seront sécurisées depuis le cours Brillier ou le jardin de ville vers le fleuve dont les abords seront réaménagés avec des espaces de déambulation et de convivialité au bord de l'eau. L'installation de bornes de branchement électrique pour les

bateaux permettra la suppression des nuisances sonores et olfactives liées à l'activité à quai des bateaux qui laissent actuellement tourner leur moteurs pour avoir de l'électricité.



Christian Borel,
Conseiller
délégué
au tourisme

SUIVEZ L'ACTUALITÉ
DE CES DEUX PROJETS

- le site internet de l'Agglomération <https://vienne-condrieu-agglomeration.fr>
- le site internet de la Ville de Vienne <https://vienne.fr>
- la page  de l'Agglo @VienneCondrieuAgglomeration

Agglo

Valoriser & préserver



Valorisation des déchets

Ensemble, réduisons nos déchets

LA PAROLE À

En 2021, nous avons produit plus de 55 000 tonnes de déchets, soit 613 kg par habitant par an, dont une grande partie est encore incinérée ou enfouie (53,2 %).

Nos déchets peuvent pourtant devenir de véritables ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités et cela par des gestes souvent simples de la part des habitants et des professionnels. Pour répondre aux obligations réglementaires de réduction de déchets mais aussi pour mettre en place une véritable dynamique à partager avec les habitants, les entreprises et les associations, les élus ont adopté lors du conseil communautaire du 14 novembre dernier le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.



Maryline Silvestre, Conseillère déléguée à l'économie circulaire Adjointe au Maire de Vienne

L'objectif de réduire nos déchets de 115 kg par hab/an ne pourra pas être atteint sans la mobilisation de tous.

Au-delà de l'ardente obligation de se doter d'un programme de prévention des déchets, nous avons décidé de faire de ce document un acte fondateur, traduisant notre volonté d'agir et d'accompagner concrètement les habitants et les entreprises dans la réduction des déchets.

Ce programme d'actions 2023-2028, fruit d'un travail avec les partenaires et d'une consultation régulière de la population, constitue la feuille de route de l'Agglo pour réduire nos productions de déchets et limiter le gaspillage de ressources, enjeux de transition écologique mais également de maîtrise des coûts.



Jean Tissot, Conseiller délégué à la gestion des déchets Maire de Villette-de-Vienne

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! C'est une évidence à laquelle pourtant nous nous

heurtons chaque jour. En effet, nous ne pouvons que constater que nos poubelles ne cessent de grossir. Nous devons trier pour pouvoir recycler et donner une seconde vie aux déchets. Nous devons aussi adopter les bons gestes et ne pas surconsommer. Boire dans des gourdes pour ne plus acheter des bouteilles en plastique, limiter les emballages, privilégier la seconde main, composter, consommer des fruits et légumes de saison... Nous devons tous agir car nos ressources ne sont pas inépuisables. Devenons économes et limitons notre impact écologique pour préserver notre planète.



Un programme pour la réduction des déchets



AXE 1

Développer l'éco-exemplarité de l'Agglo et des communes membres

LES ACTIONS

- 1 Garantir un processus d'achats responsables au sein de l'Agglo et des communes membres
- 2 Accompagner la réduction des déchets produits lors des événements de l'Agglo et des communes
- 3 Recenser et partager les bonnes pratiques des communes en matière de réduction des déchets
- 4 Favoriser le réemploi de matériaux dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation de l'Agglo et des communes



AXE 2

Sensibiliser, former et inciter aux changements de comportements

LES ACTIONS

- 5 Sensibiliser le grand public à la réduction des déchets
- 6 Informer, accompagner et mobiliser les relais autour de la réduction des déchets
- 7 Poursuivre la promotion de l'eau du robinet pour réduire la consommation d'eau en bouteille
- 8 Poursuivre la diffusion de l'autocollant stop-pub
- 9 Accompagner les structures organisatrices d'évènements sur la réduction des déchets
- 10 Agir sur la réduction des emballages en partenariat avec les commerces de proximité
- 11 Promouvoir la réduction des textiles sanitaires et couches jetables auprès des particuliers et des professionnels



AXE 3

Utiliser des leviers financiers au service de la réduction des déchets

LES ACTIONS

- 12 Maintenir le dispositif de redevance spéciale pour les usagers non ménagers
- 13 Proposer des adaptations du service de gestion des déchets pour responsabiliser les usagers et ainsi mieux maîtriser les coûts
- 14 Envisager un dispositif incitatif spécifique pour les déchets assimilables aux déchets ménagers produits par les communes de l'Agglo



AXE 4

Réduire les apports de végétaux en déchèterie et à la compostière

LES ACTIONS

- 15 Promouvoir les bonnes pratiques de réduction des déchets végétaux au jardin
- 16 Faire émerger un service de location de broyeur à végétaux à partir d'entreprises locales
- 17 Mettre à disposition un broyeur intercommunal aux services techniques des communes
- 18 Former et accompagner les communes dans la réduction des déchets végétaux dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts
- 19 Mutualiser les solutions de broyage du milieu agricole et des espaces verts et valoriser le broyat dans les exploitations agricoles



AXE 5

Lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets

LES ACTIONS

- 20 Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- 21 Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines municipales
- 22 Identifier les solutions existantes locales de lutte contre les invendus alimentaires et promouvoir leur développement
- 23 Intensifier la communication sur le compostage et promouvoir les services proposés par l'Agglo
- 24 Mobiliser les relais à toutes les étapes
- 25 Faciliter la mise à disposition gratuite des composteurs et améliorer les formations et accompagnements au compostage
- 26 Développer le compostage partagé (collectif ou en établissement).



AXE 6

Développer la réutilisation, le réemploi et la réparation

LES ACTIONS

- 27 Accompagner l'émergence d'une ressourcerie
- 28 Développer des espaces de réemploi en déchèteries dès la mise en place de la ressourcerie
- 29 Accompagner les acteurs locaux dans le développement de l'activité de réemploi et réutilisation
- 30 Promouvoir les acteurs de la réparation et encourager le développement de nouvelles activités



AXE 7

Réduire les déchets issus des entreprises collectés avec les déchets ménagers

LES ACTIONS

- 31 Faire émerger un ou plusieurs sites d'accueil et de tri des déchets professionnels sur le territoire
- 32 Étudier la mise en place d'un contrôle d'accès en déchèteries
- 33 Favoriser les solutions d'économie circulaire, de mutualisation et d'éco-conception auprès des entreprises du territoire





Que deviennent nos déchets ? 4/6 [Les végétaux]

Nous produisons chaque année en moyenne 67 kg de végétaux par habitant, ce qui représente 6 200 tonnes par an à l'échelle du territoire. Tout comme le verre ou les emballages, les végétaux peuvent avoir une seconde vie et ainsi être valorisés.

Comment sont valorisés les végétaux ?

■ En apportant vos végétaux en déchèterie ou directement à la compostière d'Eyzin-Pinet, ceux-ci sont broyés puis stockés en tas pour les étapes de fermentation et maturation. Ces étapes de transformation permettent de produire du compost qui est utilisé comme engrais en agriculture par exemple.

Les bennes de végétaux pris en charge en déchèteries sont transportées et traitées par compostage très majoritairement sur la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet mais également depuis octobre 2022 sur le site de compostage Racine à Ternay pour les végétaux issus de la déchèterie de Chasse-sur-Rhône, ce qui a permis de réduire les transports.

■ En les utilisant dans votre jardin, vous pouvez valoriser directement les végétaux et réduire ainsi vos déplacements en déchèterie. Les feuilles tombées et les végétaux morts nourrissent le sol et préparent la pousse de l'année suivante. Les laisser sur place permet de protéger la biodiversité en servant par exemple de refuge aux insectes. Le mulching est une technique de tonte sans ramassage, en broyant finement l'herbe et en la laissant sur place afin de nourrir le sol, ce qui limite les besoins en eau et protège le gazon. La plupart des déchets du jardin peut également être facilement réduit grâce au broyage. Ce broyat peut servir de paillage pour les arbres, haies, massifs, potagers... et permet de limiter les besoins en eau. La technique du paillage limite la pousse des herbes indésirables, le tassement et l'assèchement du sol. Le paillage enrichit le sol et protège les organismes vivants. Enfin, vous pouvez aussi composter tout ou partie de vos végétaux.



FOCUS SUR LA COMPOSTIÈRE D'EYZIN-PINET

La compostière située 1706, route de la Compostière 38780 Eyzin-Pinet accueille les apports directs des particuliers.

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- Le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 15h30

L'ensemble des habitants de l'Agglo peuvent apporter leurs végétaux directement à la compostière.

L'accès est gratuit pour les particuliers sur présentation de la carte de déchèterie. Les quantités autorisées gratuites sont limitées à 3 tonnes par an et 500 kg par apport.

■ Retrouver les astuces (laisser sur place, broyer, pailler) sur le site internet de l'agglo : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr > rubrique Je composte



Retrouvez la suite du devenir de nos déchets dans le prochain Agglomag :

5/6 [Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) et les déchets dangereux]





Les déchets alimentaires se trient aussi !

Valorisation des déchets

L'Agglo propose une solution adaptée à chacun pour trier ses déchets alimentaires.

Pour les logements individuels avec un espace extérieur privatif, l'Agglo propose gratuitement **des composteurs individuels**.

Pour les logements collectifs avec espaces verts, l'Agglo propose gratuitement la mise en place de **composteurs partagés dans les résidences**. L'Agglo réalise gratuitement un diagnostic en amont et installe le matériel nécessaire. Dans ce cadre, l'Agglo

réalise **une sensibilisation des habitants de la résidence et forme aux bonnes pratiques du compostage**.

Pour les logements collectifs sans espaces verts, **l'Agglo fournit gratuitement un lombricomposteur**.

Pour les secteurs d'habitat dense ou en grand collectif, pour le moment sur 3 « secteurs-pilotes » du territoire : centre-ville historique

de Vienne, vallée de Gère et Grand Estressin, quartier des Georgelières à Chasse-sur-Rhône et les quartiers du Plan des Aures et les quartiers à Pont-Évêque, l'Agglo propose la collecte séparée des déchets alimentaires en apport volontaire. Munis d'un badge ou d'une application smartphone, les habitants de ces secteurs peuvent déposer leurs déchets alimentaires dans les bornes prévues à cet effet.



■ **Rendez-vous sur le site de Vienne Condrieu Agglomération :**
www.vienne-condrieu-agglomeration.fr > rubrique Les Déchets alimentaires

Valorisation des déchets

Une nouvelle filière de recyclage pour les jouets

Sur le territoire, ce sont déjà plusieurs filières de tri et de recyclage qui sont en place pour certains flux de déchets, tels que les emballages, les textiles, les déchets électriques et électroniques, le mobilier, les piles et batteries, les huiles ou encore les déchets dangereux.

Au cours du 1^{er} trimestre 2023, ce sont les jouets qui vont être triés et recyclés.

Vous pourrez apporter en déchèterie tous types de jouets : peluches, jeux de société, jeux de constructions, jouets de plein air...

Les plus gros jouets pourront être déposés dans une benne dédiée disposée dans les déchèteries d'Ampuis, de Vienne et de Villette-de-Vienne.

Les petits jouets pourront être déposés dans des caisses palette disposées en haut-de-quai sur les déchèteries d'Ampuis, de Pont-Évêque, de Vienne et Villette-de-Vienne.

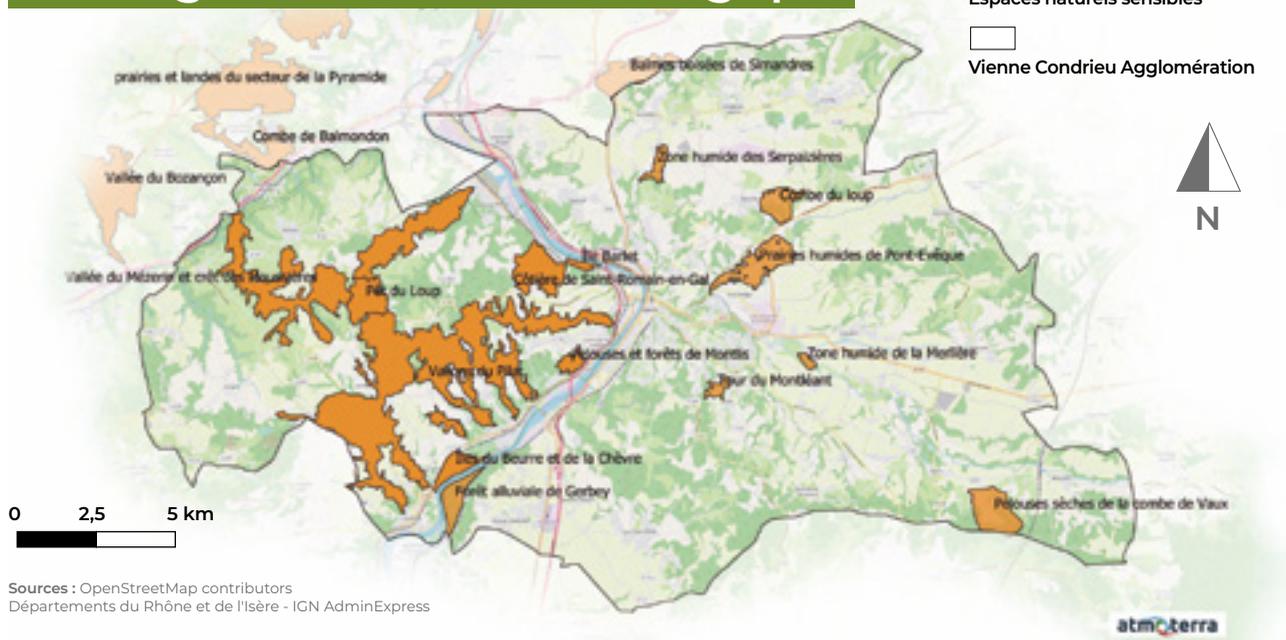


NE PAS OUBLIER !

Donnez vos jouets encore en bon état à une structure d'économie sociale et solidaire comme Emmaüs. C'est en dernier recours que nous devons les apporter en déchèterie.



L'Agglo : un territoire d'une grande richesse écologique



Entre plaine et moyenne montagne et traversé par le fleuve Rhône, le territoire de Vienne Condrieu Agglomération est en grande partie constitué d'espaces naturels et agricoles.

Parmi ces espaces naturels qui présentent une grande richesse écologique, le territoire compte **14 Espaces Naturels Sensibles (ENS)**.

Un Espace Naturel Sensible, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un site remarquable ayant un fort intérêt paysager, floristique, faunistique... La fragilité du site justifie la mise en œuvre de mesures de protection, de préservation et d'aménagement permettant ainsi d'être un lieu de découverte des richesses naturelles.

Où sont situés les ENS répertoriés sur l'Agglo ?

- On trouve 7 sites côté Rhône :
- La Vallée du Mézerin et le Crêt des Moussières
 - Le Pêt du Loup
 - Les Vallons du Pilat
 - La Côtiers de Saint-Romain-en-Gal
 - L'île Barlet
 - Les pelouses et forêts de Montlys
 - Les Îles du Beurre et de la Chèvre

Et 7 sites côté Isère :

- Les zones humides des Serpaizières
- La Combe du Loup
- Les prairies inondables de Pont-Évêque
- Les pelouses sèches de la Combe-de-Vaux
- La zone humide de la Merlière
- La Tour de Montléans
- La forêt alluviale de Gerbey

Comment sont gérés les ENS ?

La plupart des Espaces Naturels Sensibles disposent d'un plan de gestion comprenant un suivi scientifique et des mesures de conservation et valorisation du patrimoine naturel.

C'est une démarche partenariale impliquant les départements (Rhône et Isère) et les communes, principaux financeurs, ainsi que les gestionnaires de sites.

De nombreux aménagements et outils de découverte sont aujourd'hui proposés sur certains sites tels que itinéraires de randonnées, animations pédagogiques...

La richesse écologique de ces sites reste cependant fragile. Chaque visiteur doit en prendre conscience afin de participer à leur préservation.

- **Pour en savoir plus :** www.vienne-condrieu-agglomeration.fr > rubrique Biodiversité

LE SAVIEZ-VOUS !

Il existe également d'autres espaces naturels d'intérêt sur le territoire de l'Agglo tels que des zones humides, des pelouses sèches... C'est le cas, par exemple : du Bois de Chapulay à Septème, de la Forêt de Malissol à Vienne ou encore de la Mare du Fouillet à Jardin.

Ces sites possèdent une flore et une faune intéressantes, chacun ayant ses particularités qu'il est possible de découvrir au cours d'une petite balade par exemple.



Prime air bois, la prime qui tombe pile poêle !



En 2023, afin d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire, les élus de l'Agglo ont lancé la Prime air bois pour aider financièrement les particuliers à remplacer leurs anciens appareils de chauffage au bois (cheminées à foyers ouverts ou tous vieux appareils de chauffage au bois) par des appareils de chauffage au bois récents et performants. Ce dispositif est renouvelé en 2024.

S'équiper d'un appareil de chauffage au bois performant est non seulement bon pour la qualité de l'air et votre santé mais également pour votre confort et votre portemonnaie (3 fois moins de bois consommé !).

Le montant de la prime proposée par Vienne Condrieu Agglomération, grâce au soutien de l'ADEME, est de 700 €, auquel peut s'ajouter une bonification de 800 € (sous conditions de revenus). Soit au total, une prime de 1500 €.

La Prime air bois est cumulable avec d'autres aides telles que la prime de transition énergétique (MaPrimeRénov') ; l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Au total, certains ménages peuvent bénéficier jusqu'à 4 500 € d'aides publiques.

Quelles sont les conditions ?

Pour bénéficier de la Prime air bois, vous devez :

- Être un particulier résidant dans l'une des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération.
- Occuper une résidence principale achevée depuis plus de 2 ans.
- Remplacer un poêle installé avant 2002 ou une cheminée ouverte.
- Choisir un nouveau poêle ou un insert disposant au minimum du label Flamme Verte ou équivalent (liste disponible sur le site de Flamme Verte ou de l'ADEME).
- Faire réaliser l'installation par un professionnel qualifié Reconnu Garant de l'Environnement (RGE), Quali'Bois par Qualit'EnR

POUR TOUTE QUESTION ET POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER :

AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie)
04 76 23 53 50 - primeairbois-agglo@ageden38.org

ou Qualibat'EnR Bois (liste des professionnels disponible sur France Rénov).

■ Vous engager à faire détruire l'ancien appareil de chauffage au bois.

Ensuite, c'est simple ! Il suffit de remplir un dossier de demande téléchargeable sur le site de l'Agglo : **vienne-condrieu-agglomeration.fr** Avant tout achat d'un nouvel appareil de chauffage, renseignez-vous auprès de l'AGEDEN.



Ma toiture a du potentiel !



LA PAROLE À

Denis Peillot,
Vice-Président en charge du Climat et de la transition énergétique
Maire d'Estrablin



Afin d'agir en faveur de la transition énergétique de notre territoire, nous nous sommes engagés dans un ambitieux plan climat-air-énergie territorial (PCAET). C'est dans ce cadre que nous développons les énergies renouvelables en installant dès que cela est possible des panneaux photovoltaïques sur nos équipements. Le stade nautique qui vient de rouvrir ses portes en est une parfaite illustration avec ces 800 m² de panneaux. Nous poursuivons aussi le déploiement du photovoltaïque sur la zone du Rocher. Le cadastre solaire permet aux habitants du territoire de s'inscrire dans cette dynamique et de réduire leur consommation d'énergie. Je ne peux que vous encourager à découvrir gratuitement ce nouveau cadastre solaire et ainsi évaluer le potentiel solaire de votre toiture.

Dans le cadre de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), le territoire de l'Agglo s'engage à réduire sa consommation d'énergie et à développer les énergies renouvelables telles que le solaire photovoltaïque.

L'objectif ?

Devenir, d'ici 2050, un Territoire à Énergie Positive, c'est à dire qui produit autant d'énergie qu'il en consomme.

Un moyen : une nouvelle plateforme cadastre solaire gratuite accessible sur le site internet agglo

Afin d'accompagner le développement du photovoltaïque sur le territoire, **Vienne Condrieu Agglomération met à disposition une nouvelle plateforme de cadastre solaire en ligne, permettant de déterminer le potentiel solaire de toute toiture sur le périmètre de l'Agglo.**

Cette plateforme interactive est un outil gratuit pour entamer un projet photovoltaïque. Elle s'adresse à tous : particuliers, chefs d'entreprise, agriculteurs...

Simple d'utilisation, le cadastre solaire ne nécessite aucune inscription et son utilisation est anonyme.

Le cadastre solaire vous permet rapidement d'estimer :

- la surface totale exploitable
- la puissance installable
- le rendement énergétique et financier du projet

Le nouveau cadastre solaire possède également de nouvelles fonctionnalités telles que des informations sur l'autoconsommation et la vente de l'électricité produite ; des informations sur le prix du raccordement au réseau et une liste des installateurs certifiés.

Découvrez ainsi gratuitement le potentiel solaire de votre toiture grâce à des données géographiques 3D et à un algorithme d'ensoleillement.

À partir de votre adresse ou de la carte, il est possible de connaître :

- le potentiel de production électrique pour des panneaux photovoltaïques, ainsi que les gains financiers associés (sur votre facture en autoconsommation ou par le biais de la revente au réseau)
- le potentiel de production d'eau chaude sanitaire pour des panneaux thermiques.

À l'issue de votre simulation, les conseillers de l'Espace Énergie de l'Agglo sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet et répondre à vos questions techniques, financières ou administratives.

- Si vous habitez dans le Rhône : 04 37 48 25 90
particuliers@alte69.org
- Si vous habitez en Isère : 04 76 14 00 10
infos@infoenergie38.org

■ **Pour tout savoir sur le potentiel de votre toiture :** <https://vienne-condrieu.cadastre-solaire.fr/>

Ma toiture a du potentiel !

Avec le cadastre solaire de l'Agglo, découvrez gratuitement le potentiel solaire de votre toiture

Simulation - Accompagnement - Installation par des locaux certifiés

<https://vienne-condrieu.cadastre-solaire.fr/>

Vienne Condrieu Agglomération ou SCANNEZ-MOI !



Eau potable

L'Agglo intervient zone de Leveau pour lutter contre les inondations



La zone industrielle de Leveau à Vienne est sujette aux inondations par la Sévenne. La réduction des inondations dans ce secteur passe par différentes actions, dont certaines sont portées par le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval, compétent pour la lutte contre les inondations. Pour autant, l'Agglo au titre de sa compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines et de zones d'activités économiques réalise régulièrement des travaux.

- Après ceux effectués pour l'amélioration de la gestion des eaux pluviales menées en 2019 et en 2023 et la suppression d'un premier seuil sur la Sévenne en 2021 au droit de l'entreprise ERTIPS, un deuxième seuil situé en amont de la zone de Leveau a été supprimé en septembre 2023. Dans un souci de préservation de la faune aquatique, l'Agglo a réalisé une pêche de sauvetage consistant à capturer les poissons présents dans la zone de travaux pour les relâcher à l'aval.

- L'opération a pu être réalisée grâce au concours de l'entreprise MODITEC qui a permis de créer l'accès au chantier depuis son site

- L'Agglo a investi 67 175 € HT dans ce chantier avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Au-delà de la lutte contre les inondations, ces travaux de suppression de seuil permettent de rétablir la continuité sur la Sévenne et améliorent les fonctionnalités écologiques de ce cours d'eau.



POLLUTION DE L'EAU AUX PERFLUORÉS : L'AGGLO DÉPOSE PLAINTE

À la suite d'une alerte lancée il y a plusieurs mois par différents médias sur une possible pollution aux perfluorés aux abords des entreprises ARKEMA et DAIKIN sur la commune de Pierre-Bénite, des investigations ont été menées par les services de l'État et par les communes pour appréhender la gravité de la situation. Les résultats montrent des taux élevés de PFAS dans les sols, dans l'eau et dans l'air. Cette pollution a aussi été retrouvée dans un certain nombre de communes du Sud de Lyon.

Même si l'industrie a toute sa place en France, les rejets polluants liés à leurs activités doivent être strictement limités, encadrés et suivis par les autorités compétentes pour préserver l'environnement et la santé des populations qui doit rester la priorité.

Afin de répondre aux préoccupations des habitants et d'assurer leur sécurité, Vienne Condrieu Agglomération travaille avec les collectivités concernées pour mettre en place un plan d'actions. Ensemble, elles ont demandé à l'État une transparence totale vis-à-vis des populations sur les risques encourus, une surveillance régulière de l'eau potable, des analyses à l'appui et un accompagnement des collectivités faisant face aux conséquences des pollutions sur l'approvisionnement en eau potable.

Parallèlement, Vienne Condrieu Agglomération a engagé une action collective avec les autres communes du Sud Lyonnais afin d'établir les responsabilités de chaque acteur pour réparer le préjudice environnemental et sanitaire et a déposé plainte.

Alors on sort !

42^e Festival d'Humour de Vienne et alentours



Billetterie et infos pratiques :
Maison des Jeunes et de la Culture de Vienne
04 74 53 21 99
contact@mjc-vienne.org
www.mjc-vienne.org
https://mjcvienna.com
placeminute.com

DU 12 AU 29 MARS 2024

MARDI 12 MARS - 20h30 18€

Condrieu (Salle de l'Arbuel)

Didier Super Est bien plus marrant...

MERCREDI 13 MARS - 20h30 18€

Primarette (Salle des Fêtes)

Amandine Lourdel Renversée

JEUDI 14 MARS - 20h30 18€

Villette-de-Vienne (Salle Polyvalente)

Élodie KV La révolution positive du vagin

VENDREDI 15 MARS - 20h30 18€

Loire-sur-Rhône (Salle Polyvalente)

Ben Il a beaucoup pleuvu

SAMEDI 16 MARS - 20h30 23€

Vienne (Le Manège)

BP Zoom Mélange 2 temps

MARDI 19 MARS - 20h30 18€

Moidieu (Salle Polyvalente)

Mickaël Bièche Classe Moyenne

MERCREDI 20 MARS 24 - 20h30 18€

Reventin-Vaugris (Salle d'Animation Rurale)

Laure Émonot Quelle vie de Mère !

JEUDI 21 MARS - 20h30 18€

Trèves (Espace Pierre Bret - Le Fautre)

Le tentaliste

VENDREDI 22 MARS - 20h30 18€

Estrablin (Maison des Associations)

Jean-Rémi Chaize Nouveau spectacle !

SAMEDI 23 MARS - 20h30 25€

Vienne (Le Manège)

Douly Hier, j'arrête !

DIMANCHE 24 MARS - 16h30 20€ 15€ -16 ans

Vienne (Le Manège)

Manu Houdart Very Maths Trip

MARDI 26 MARS - 20h30 18€

Saint-Romain-en-Gal (Salle Polyvalente)

" Les Hommes du Président "

Double Prix Festival d'humour de Vienne 2023

MERCREDI 27 MARS - 20h30 18€

Pont-Évêque (Salle des Fêtes)

" De La Fontaine à Booba "

JEUDI 28 MARS - 20h30 18€

Seyssuel (L'Atrium)

Manu Pratt Le Ticket

VENDREDI 29 MARS - 20h30 20€

Jardin (Salle Jean Monnet)

Yohann Métay Le Sublime Sabotage



Alors on sort !

Une affiche colorée pour la 43^e édition de Jazz à Vienne

Depuis 2018, Jazz à Vienne et le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême, s'associent pour proposer chaque année le visuel de l'affiche Jazz à Vienne. Après Brüno, Jacques de Loustal, Juanjo Guarnido, Audrey Spiry, et Pénélope Bagieu, c'est au tour d'Alexandre Clérisse, illustrateur prolifique, de se prêter au jeu !



JEUDI 27.06

• **Louis Matute Large Ensemble**
• **Ibrahim Maalouf**
présente « T.O.M.A »
& Friends



Tarif normal : 60 €
4 - 14 ans : 4 €
15 - 25 ans : 30 €
Étudiants, CE, demandeurs
d'emploi : 57 €

VENDREDI 05.07

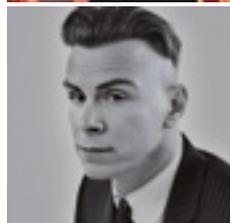
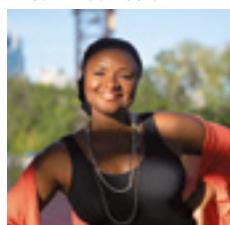
• **David Krakauer**
Krakauer & Tagg's Mazel
Tov Cocktail Party
• **Caravan Palace**



Tarif normal : 37 €
4 - 14 ans : 4 €
15 - 25 ans : 30 €
Étudiants, CE, demandeurs
d'emploi : 34 €

LUNDI 08.07

• **Lizz Wright**
• **Asaf Avidan solo**



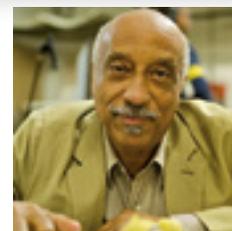
Tarif normal : 37 €
4 - 14 ans : 4 €
15 - 25 ans : 30 €
Étudiants, CE, demandeurs
d'emploi : 34 €

JEUDI 11.07

RHYTHM & BLUES
• **Rhoda Scott**
Ladies & Gentlemen
• **Jools Holland**
& his Rhythm & Blues
orchestral



Tarif normal : 45 €
4 - 14 ans : 4 €
15 - 25 ans : 30 €
Étudiants, CE, demandeurs
d'emploi : 42 €



Tarif normal : 37 €
4 - 14 ans : 4 €
15 - 25 ans : 30 €
Étudiants, CE, demandeurs
d'emploi : 34 €

MARDI 16.07

SPECIAL NIGHT
• **Léon Phal**
• **Vulfpeck**



Tarif normal : 63 €
4 - 14 ans : 4 €
15 - 25 ans : 30 €
Étudiants, CE, demandeurs
d'emploi : 60 €

VENDREDI 12.07

ALL NIGHT
• **Verb** - Groupe lauréat
du tremplin ReZZo 2023
• **Mulatu Astatke**
• **Yuri Buenaventura**
• **Kutu**
• **La Dello Valdez**
• **Lefto Early Bird**



BILLETTERIE

Commandez vos billets
Sur jazzavienne.com
Par téléphone :
+33 (0)4 74 78 87 87

Règlements : CB /
Pass' Région Auvergne-
Rhône-Alpes / Chèque-
Vacances (ANCV) / Chèque
culture (groupe Up)

Pack trio : 111 €
Pass 7 soirées : 195 € / 185 €
Pass intégral : 355 €

Points de vente habituels :
France Billet, Fnac,
Ticketmaster, See Tickets...

Pour faciliter votre quotidien, le site internet de l'Agglo vous permet d'effectuer un grand nombre de démarches en ligne. Vous pouvez aussi contacter chaque service de l'Agglo par mail ou par téléphone.

L'Agglo et VOUS



Pour mon tri, je demande

- un bac de collecte
- un composteur ou lombricomposteur
- mon kit de tri pour mes déchets alimentaires

Une question ? 04 74 53 45 16
gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Auprès du service Petite enfance

- Je préinscris mon enfant (ou futur enfant) dans une des 16 structures petite enfance de l'Agglo
- Je consulte et paye mes factures en ligne

Une question ? 04 27 87 80 00
petiteenfance@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Auprès du service Transports et mobilité

- Je fais une réclamation
- Je demande un emplacement de stationnement vélo

Une question ? 04 74 78 78 89
transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Auprès du service Cycle de l'eau

- Je demande un abonnement à l'eau potable
- Je résilie mon abonnement à l'eau potable
- Je transmets l'index de mon compteur d'eau potable
- Je paye ma facture d'eau potable en ligne

Une question ? 04 87 59 14 50
regie-eau@vienne-condrieu-agglomeration.fr



Auprès du service Urbanisme et aménagement

- Je réalise mes demandes sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme et Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Une question ? 04 82 06 33 06
Autorisations des Droits des Sols (ADS)

les horaires de l'Agglo et de ses services



Vienne Condrieu Agglomération

30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès
BP 263 - 38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr

L'accueil est ouvert :

du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

**N'hésitez pas à nous rejoindre et agrandir
la Team de l'Agglo !**



Vienne Condrieu Agglomération



www.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Les déchèteries

Chasse-sur-Rhône - 326, route de Communay
· Du lundi au samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h

Pont-Évêque - ZI l'Abbaye
· Du lundi au samedi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 18h

Vienne - Saint-Alban-les-Vignes
· Du lundi au samedi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 18h

Ampuis - Verenay - 1680, rue du Stade
· Lundi, vendredi et samedi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 18h
· Mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h

Villette-de-Vienne - 288, chemin du Maupas
· Du lundi au samedi de 8h à 12h30
et de 13h30 à 18h
gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Nos partenaires vous reçoivent à l'Agglo lors de permanences

- ADIL 04 76 53 37 30
- AGEDEN conseil info énergie : 04 76 23 53 50
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : 04 74 78 78 83
- OPAH - Conseil travaux et rénovation logement
▶ **N° Vert 0 805 030 043**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
- SOLIHA Rhône / Grand Lyon : 04 37 28 70 20



Les piscines

Port du bonnet obligatoire

Stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h30
et de 16h45 à 19h30
- Mercredi de 12h à 19h30
- Samedi de 13h à 19h
- Dimanche de 9h30 à 12h30

Renseignement et réservation : 04 69 46 14 92

Piscine à Loire-sur-Rhône

- Lundi, mardi et jeudi de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h
- Mercredi de 9h30 à 13h30 et de 14h30 à 19h
- Vendredi de 11h15 à 13h30 et de 16h30 à 19h

Renseignement et réservation : 04 69 46 14 96

Piscine à Villette-de-Vienne

- Lundi de 12h à 13h45 et de 16h30 à 19h
- Mardi et vendredi de 12h à 13h45 et de 16h30 à 18h
- Mercredi de 12h à 18h
- Jeudi de 12h à 13h45

Renseignement et réservation : 04 69 46 14 91

**Les horaires d'ouverture pendant les vacances
scolaires sont consultables sur le site de l'Agglo.**

Vienne
Condrieu
Agglomération

Ma toiture a du potentiel !

Avec le **cadastre solaire de l'Agglo**, découvrez gratuitement le potentiel solaire de votre toiture

Simulation . Accompagnement . Installateurs locaux certifiés



<https://vienne-condrieu.cadastre-solaire.fr/>

Vienne
Condrieu
Agglomération

OU
SCANNEZ-MOI !

